

Image not found or type unknown



Donation entre époux

Par **Grenadine12**, le **12/03/2020** à **08:39**

Bonjour.

J'ai vu que les donations faites avant une certaine date devait être vérifiée si toujours valable ? Est-ce vrai et pourquoi ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **12/03/2020** à **08:58**

Bonjour,

Les donations entre époux, passées ou enregistrées chez un notaire, sont stockées au fichier national des dernières volontés et sont donc valables sans limitation de temps à moins qu'un autre document enregistré sur ce même fichier national ne vienne annuler les dispositions précédentes.